



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-003** **Conseil municipal du douze février 2024**

**Le Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absent(e)s :**

**Excusée(s) :** Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

**Pouvoirs :** Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35  
Date de la convocation : 6 février 2024  
Date de la publication : 16 février 2024

### **2024-003 AFFAIRES GÉNÉRALES – DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE L'EUROPE A NANTES**

**Rapporteur : Rémy ORHON**

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon est partenaire de la maison de l'Europe à Nantes depuis 2020, ce qui permet au territoire de bénéficier des ressources, services et supports proposés par la Maison de l'Europe en vue de développer la connaissance de l'Europe, favoriser la citoyenneté européenne, encourager toute forme de coopération ou projet en lien avec la thématique de l'Europe. Chaque année, des actions sont menées en direction des scolaires, des jeunes, du comité de jumelage et d'autres partenaires.

En ce début d'année 2024, la Maison de l'Europe à Nantes « Europa Nantes » renouvelle ses instances. Le Conseil d'administration comporte des membres fondateurs qui désignent leurs représentants, et des membres élus issus de trois catégories que sont les adhérents directs, les associations et les autres collectivités partenaires.

Lors du renouvellement du Conseil d'administration, seront à pourvoir 2 postes de titulaires et 2 postes de suppléants.

Ancenis-Saint-Géréon comptant parmi les collectivités signataires d'une convention de partenariat pluriannuelle avec la Maison de l'Europe à Nantes, elle souhaite que la commune soit représentée au sein du collège « collectivités partenaires ».

**VU** la délibération n°108-20 du 2 novembre 2020 actant l'adhésion de la commune nouvelle à la Maison de l'Europe à Nantes ;

**VU** la convention de partenariat signée le 7 mars 2022 avec la Maison de l'Europe à Nantes ;

**CONSIDERANT** que le projet culturel municipal prévoit « de rendre l'Europe plus proche de ses habitants » ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de participer au développement de la connaissance des habitants et habitantes pour les questions européennes, au travers de la mise en place d'actions conjointes, notamment en 2024 avec l'anniversaire du jumelage allemand ;

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

**AUTORISE** madame Fanny LE JALLE à se porter candidate aux élections de renouvellement du Conseil d'administration de la Maison de l'Europe « Europa Nantes », en tant que membre titulaire du collège « collectivités partenaires ».

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Mélanie COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**19 FEV. 2024**